



Obligations légales liées aux variations d'effectifs : anticipation et gestion

1 jour

7 juin 2021 - 9h00-12h30 / 13h30-17h00

INTERVENANT : Catherine AUDIAS,
Consultante-Formatrice

PUBLIC(S), PREREQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION :

Formation ouverte à toute personne Directeurs, Responsables des Ressources Humaines
Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels** à l'adresse mail suivante : m.babela@uriopss-hdf.fr

TARIF : 250 €

LIEU : URIOPSS HDF – BOVES ou à distance

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun
- Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier

CAPACITE MAXIMUM :

6 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Se doter des outils de décompte des effectifs conformes aux obligations légales et conventionnelles
- Maîtriser les différentes règles de décompte des effectifs
- Gérer les conséquences des variations d'effectifs

DEROULE DE FORMATION :

- Identifier les différentes modalités de décompte des effectifs
 - Les modalités de décompte
 - Le décompte (CDI, CDD, salarié mis à disposition, temps plein, temps partiel...)
 - Les catégories de salariés à identifier et leur prise en compte dans le calcul des effectifs
- Les obligations
 - En matière de cotisations et charges sociales
 - En matière de formation professionnelle
 - En matière d'instances représentatives du personnel et d'expression des salariés
 - En matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail
 - En matière de rupture du contrat de travail
 - Etc
- Les conséquences des variations d'effectifs
 - Les périodes de décompte
 - Les effets sur les différentes obligations légales et réglementaires